

Korlin
57

35ème JOURNEE DES SUISSES DE L'ETRANGER

BRUNNEN

les 31 Aout et 1er Septembre 1957

RAPPORT DE LA SECTION

DES VIEUX-ZOFINGIENS DE PARIS

**Messieurs les Représentants des Autorités Fédérales et
Cantionales,
Chers Compatriotes de l'Intérieur et de l'Etranger,**

PRO HELVETICA DIGNITATE AC SECURITATE !

Conscients des principes fondamentaux qui animent et inspirent la NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE, sachant qu'elle veut contribuer à résoudre les problèmes touchant les intérêts supérieurs du Pays, qu'elle cherche à affirmer les bonnes relations entre tous les Suisses animés d'esprit civique, qu'elle recherche la libre discussion entre partisans de points de vues différents et qu'elle contribue à la formation de la volonté populaire dans un Etat démocratiquement composé de Citoyens conscients de leurs responsabilités, nous prenons la liberté de soumettre à votre méditation le présent rapport.

.../

En 1914, avant même que la première guerre mondiale n'éclate, des hommes sages ont pris l'initiative de créer ce qui est devenu une véritable institution nationale; la NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE.

Dans leur souci de sauvegarder le patrimoine national, ils n'ont pas oublié la présence de la Suisse à l'étranger et ils ont prévu dès l'origine de répandre leurs idées parmi les Suisses établis à l'étranger afin de les relier plus étroitement à la Mère Patrie.

En 1919, la Nouvelle Société Helvétique décida de fonder un Secrétariat chargé de réaliser ce programme et confia la direction de l'Organisation des Suisses à l'Etranger à une Commission spéciale.

Cette Commission est composée :

- pour 1/3 de membres appartenant à la Nouvelle Société Helvétique de l'intérieur,
- pour 1/3 de membres de l'Union des Amis des Suisses à l'étranger, ainsi que de personnalités des milieux financiers et économiques de l'intérieur et de la Presse Suisse, et enfin,
- pour 1/3, de Suisses de l'étranger qui ne sont pas désignés par leurs compatriotes de l'étranger.

En effet, les membres appartenant aux deux premières catégories, qui sont tous de l'intérieur, sont nommés par le Comité Central de la Nouvelle Société Helvétique, alors que ceux de l'étranger sont désignés par la Commission elle-même.

.... /

Parmi ses compétences, la Commission doit fixer les lignes générales de l'oeuvre des Suisses à l'étranger et veiller à ce que l'activité du Secrétariat soit conforme à l'esprit de la Nouvelle Société Helvétique et aux instructions de la Commission.

Quant aux tâches qui sont attribuées au Secrétariat lui-même, elles sont multiples.

D'une part, il est chargé dans la Mère Patrie des intérêts des Suisses à l'étranger.

Mais d'autre part, il s'occupe également des intérêts des Suisses au dehors, en harmonie avec les principes qui sont à la base de la Nouvelle Société Helvétique, il se tient en relation suivie avec les Groupes de la Nouvelle Société Helvétique à l'étranger et leur sert d'intermédiaire naturel avec le Secrétariat Central, il défend les intérêts généraux du Pays à l'étranger, enrôle de nouveaux membres et s'efforce de constituer de nouveaux Groupes au dehors.

Ainsi, depuis plus de 30 ans, les Suisses à l'étranger sans qu'il leur soit demandé un effort quelconque ont bénéficié d'une Organisation dont l'activité est au-dessus de tout éloge.

Nous, Suisses de l'étranger, devons une reconnaissance profonde non seulement à ceux qui ont créé cette Organisation, mais à ceux qui jour après jour ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour défendre nos intérêts dans la Mère Patrie.

Depuis 1914, 2 guerres mondiales et des révolutions ont complètement changé l'aspect du monde tel qu'il était au début de ce siècle.

Si en 1919 au moment de la création du Secrétariat on pouvait prévoir déjà une certaine évolution due aux bouleversements mondiaux, on était loin de pouvoir imaginer ce que serait le monde d'aujourd'hui.

.../

L'expansion du nationalisme, l'évolution du social dont notre siècle gardera peut-être le nom, les destructions massives entraînant la perte totale de biens n'ont certainement pas pu être prises en considération lorsque la Nouvelle Société Helvétique fixa les tâches qu'elle entendait confier au Secrétariat.

L'effort qui est aujourd'hui demandé au Secrétariat dépasse les forces humaines des quelques personnalités qui en ont la charge et dont l'esprit civique, la compétence et l'abnégation ne sont pas mis en doute un seul instant.

Dans cette situation, est-il raisonnable et équitable de laisser le Secrétariat porter seul sur ses épaules l'énorme fardeau que représente l'ensemble des problèmes à résoudre ?

Il serait injuste de le critiquer, car tout en accomplissant une oeuvre admirable il ne peut matériellement exécuter les tâches accrues que les circonstances et l'organisation actuelles lui imposent.

Les problèmes qu'il y a aujourd'hui à résoudre sont d'une telle complexité et d'une telle envergure qu'il nous apparait indispensable de repenser l'organisation même des Suisses à l'étranger.

Dans le rapport que nous avons présenté au Congrès de Zurich en 1955, nous disions que nos Colonies devaient prendre conscience de leurs responsabilités et nous avons suggéré que l'on recherche un moyen d'expression pour qu'elles puissent, par le truchement d'un organe représentatif, assister nos Autorités dans l'accomplissement de leur mission.

.../

Après avoir joué pendant plus de trente ans un rôle purement passif, le moment n'est-il pas venu pour nous, Suisses de l'Etranger, d'agir non seulement pour défendre nous-mêmes nos propres intérêts, mais pour participer à la sauvegarde du patrimoine national aux côtés de ceux qui seuls ont été actifs jusqu'ici ?

C'est ainsi que nous avons été amenés à suggérer à nos Autorités, pour soulager le Secrétariat des énormes tâches qui lui incombent et pour permettre l'étude de tel ou tel problème que seuls les Suisses de l'étranger semblent connaître parfaitement, de provoquer dans chaque cas des réunions de personnalités représentatives de nos Colonies pour dégrossir le problème en question et soumettre ensuite une ébauche de proposition aux Autorités et aux cercles intéressés.

Etant donné toutefois la multiplicité de ces problèmes et la nécessité absolue de les coordonner, nous avons dans un Mémoire du 1er Février 1956, lancé l'idée de la création d'un Conseil des Suisses de l'étranger, organe permanent qui aurait pour mission de représenter les Suisses de l'Etranger auprès de nos Autorités et d'être pour elles un organe consultatif.

Nous avons si peu l'intention de porter atteinte et de nuire à l'organisation si précieuse créée en 1914 et en 1919 que nos propositions gardant tous les principes et les rouages des institutions existantes, apparaissent comme le prolongement et l'extension de l'idée des fondateurs. Il s'agit en effet de moderniser et d'adapter une maison qui fût construite pour d'autres temps mais dont les assises demeurent solides.

Toutes les questions administratives du Conseil des Suisses de l'étranger seraient confiées au Secrétariat admirablement outillé pour cette tâche et qui, déchargé d'une partie de ses préoccupations, pourrait se consacrer plus complètement à ses autres activités.

A l'occasion de chaque congrès annuel qui continuerait à traiter les grandes questions d'actualité comme par le passé, le Conseil présenterait un rapport sur son activité et recueillerait les vœux et les suggestions des Congressistes dont il tiendrait compte dans l'exécution de sa mission.

Ainsi ce Conseil assurerait un lien permanent entre ce groupe de Citoyens que nos Autorités veulent ne pas ignorer et les forces vives du Pays.

En effet, et surtout depuis la dernière guerre nos Autorités portent un intérêt grandissant aux Suisses de l'étranger et il faut reconnaître qu'elles ont aujourd'hui une plus exacte conscience du rôle et du besoin de nos Colonies.

Toutefois, les services de l'Administration ne semblent pas avoir été suffisamment adaptés pour pouvoir maîtriser tous les problèmes actuellement en évolution.

C'est avec plaisir que nous constatons depuis peu qu'un Office Fédéral, qui devrait être encore largement développé, est chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger.

A cet égard, nous croyons savoir que l'Autorité Fédérale elle-même souhaiterait avoir le moyen de pouvoir prendre plus directement l'avis de tous les Ressortissants Suisses à l'étranger.

Il nous appartient de soutenir l'effort de l'Administration Fédérale et du Département Politique en particulier qui, comme le disait au Congrès de 1956, Monsieur le Conseiller Fédéral PETITPIERRE, vise à des solutions coordonnant les problèmes que posent l'existence de la Suisse à l'étranger, son maintien et l'harmonisation de ses intérêts avec ceux du Pays.

.../

Dans de nombreux domaines, nous constatons qu'un effort particulier est fait pour créer des liens nouveaux entre le Suisse de l'étranger et la Mère Patrie.

Cet effort est d'autant plus louable et utile que pendant très longtemps la taxe militaire, dont l'existence même est aujourd'hui en cause, était le seul élément qui matérialisait un lien avec la Patrie.

Dans son 38ème Rapport annuel, le Secrétariat énumère, à part ses nombreuses et diverses activités, les problèmes qu'il eut à suivre de près au cours de l'année 1956 et pour lesquels il eut à intervenir comme porte-parole de nos Colonies.

En ce qui concerne l'Assurance-Vieillesse et Survivants, le Secrétariat déclare que cette institution a contribué de manière très efficace à resserrer les liens entre les Suisses à l'étranger et la Patrie.

En effet, l'autorisation donnée aux Suisses de l'étranger d'adhérer à l'A. V. S. avait été conçue par les Autorités Fédérales afin de créer un nouveau lien entre nos Colonies et le Pays.

Si l'on compare toutefois le chiffre total des Suisses à l'étranger s'élevant, selon le rapport précité à 566.000 Citoyens au chiffre de 23.000 Adhérents facultatifs à l'A. V. S. à la fin 1955, nous sommes obligés de constater que le lien que l'on a voulu établir ne lie en fin de compte que 4 % de nos Compatriotes qui pour la plupart se recrutent parmi les personnes les plus âgées. Une meilleure Organisation des Suisses de l'étranger pourrait certainement contribuer à développer le lien si fragile que crée une si belle institution de solidarité.

.../

La générosité des Autorités Fédérales voudrait faire bénéficier les Suisses de l'étranger de l'Assurance-Invalidité actuellement en préparation. Toutefois ce lien nouveau n'existera pas en réalité car il est prévu que cette assurance serait, selon les Experts, obligatoire pour le 4 % de Suisses à l'étranger ayant adhéré facultativement à l'A. V. S. alors que les autres 96 % en seraient exclus.

Quant au nouveau lien établi par la récente révision de la loi sur la Nationalité permettant à l'ex-Suisse et même à celle qui n'était pas Suisse par naissance de demander sa réintégration dans la nationalité Suisse, ce lien est toutefois atténué par le délai de 10 ans qui a été maintenu dans la loi.

Sur la taxe militaire qui ne lie que 42.000 Citoyens, soit environ 7 % des Suisses à l'étranger, leur opinion est partagée. Mais on constate que ceux qui sont en faveur de son maintien le sont essentiellement parce qu'ils estiment qu'il serait dangereux de perdre ce lien avec la Patrie.

Le nouvel avant-projet de la loi fédérale sur l'exemption de la taxe militaire prévoit que les hommes de l'âge du Landsturm ne seraient pas astreints au paiement de la taxe en temps de paix et que les Suisses à l'étranger seraient exonérés de la taxe après 10 ans, ou 5 ans de séjour hors de Suisse.

Cette nouvelle proposition semble aller à l'encontre du but recherché puisqu'elle supprime, après quelques années, le lien qui attache le Citoyen-Soldat à l'étranger à la Patrie, alors que c'est justement après un certain nombre d'années passées à l'étranger qu'il est indispensable de resserrer les liens entre l'expatrié et le Pays.

.../

Il vaudrait donc mieux supprimer purement et simplement la taxe militaire pour les Suisses de l'étranger à la condition toutefois d'établir en ses lieu et place un lien permanent qui ne connaîtrait ni délai ni âge.

Le Secrétariat s'est encore penché sur le délicat problème des dommages de guerre qui pour beaucoup de nos Compatriotes n'a pas trouvé de solution satisfaisante plus de 10 ans après la fin des hostilités.

Une formule rapide et aussi généreuse que celle que la Suisse sait trouver pour soulager les catastrophes survenant à des Etrangers dans le monde entier permettrait seule d'éviter que des liens fortement ébranlés ne se détériorent davantage.

Enfin, en ce qui concerne le Fonds de Solidarité, dont la préparation est en cours, il resserrerait beaucoup plus les liens entre les Suisses de l'étranger et les Suisses de l'intérieur s'il englobait en une véritable solidarité confédérale tous nos Compatriotes où qu'ils soient.

L'examen de ces problèmes fait ressortir qu'un des soucis principaux de nos Autorités a été de maintenir ou d'établir un lien réel et solide entre les Suisses de l'étranger et la Patrie.

Mais les Suisses de l'étranger ont le sentiment de n'avoir pas été associés directement à la recherche des solutions qui les intéressent au premier chef.

On constate donc que les Autorités Fédérales veulent renforcer les liens avec nos Compatriotes; que ceux-ci demandent à collaborer avec elles; mais qu'il existe une lacune qui empêche ces deux volontés de se rencontrer.

.../

C'est pourquoi, parallèlement à la création du Conseil des Suisses de l'étranger, organe représentatif, nous sommes amenés à suggérer de grouper tous les Suisses de l'étranger en une Association constituée comme la Nouvelle Société Helvétique, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, à laquelle tout Suisse de l'étranger pourrait volontairement adhérer et dont la cotisation sous forme d'une contribution nationale permettrait de financer l'organisation des Suisses de l'étranger sur une base nouvelle.

Si 58.000 Compatriotes seulement se joignent aux 42.000 Citoyens-Soldats qui paient actuellement la taxe militaire pour verser ne serait-ce que 10 Frs à titre de contribution nationale, les Suisses de l'étranger auraient déjà des ressources budgétaires plus de 3 fois supérieures au budget actuel du Secrétariat.

Ce que nous voulons atteindre et ce que nous ne pourrions atteindre qu'avec l'aide de nos Autorités, c'est d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre de ces 566.000 Suisses de l'étranger, car nous ne devons pas exclure à priori de la Communauté Suisse tous ceux de nos Compatriotes qui, du fait des circonstances, ont été pratiquement obligés d'acquérir une seconde nationalité.

Il appartiendra à l'Association des Suisses de l'étranger en harmonie avec nos Autorités Fédérales d'agir de telle sorte que nos doubles-Nationaux se sentent de véritables Suisses.

Il faudra rechercher la formule la meilleure pour coordonner les deux nouvelles institutions que sont l'Association et le Conseil des Suisses de l'étranger avec les institutions déjà existantes afin que l'organisation des Suisses de l'étranger forme un tout cohérent et fécond.

.../

Lorsque nous avons l'année dernière lancé l'idée du Conseil des Suisses de l'étranger, d'aucuns ont considéré cette initiative comme révolutionnaire et anti-démocratique.

Or, nous avons expressément déclaré que l'idée d'un tel projet devait préalablement être soumise à la méditation de chaque Suisse à l'étranger afin de connaître son opinion.

Ce point de vue est naturellement valable en ce qui concerne l'idée de la création d'une Association des Suisses de l'étranger et la première mesure qu'il y ait lieu de prendre est celle d'organiser une véritable consultation populaire à laquelle prendraient part les 566.000 Suisses de l'étranger.

Les idées que nous vous soumettons ne sont pas lancées à la légère et il est indispensable si nos Autorités veulent véritablement connaître l'opinion dominante de nos Colonies qu'une telle consultation populaire soit préparée avec le plus grand soin et que suffisamment de temps soit donné à nos Compatriotes pour réfléchir aux questions qui leur seront posées.

En effet, il ne faut pas oublier que sevrés du droit de vote, les Suisses de l'Etranger pour la plupart ont perdu l'habitude d'exprimer leur opinion par le moyen démocratique des consultations populaires.

Etant donné que la Nouvelle Société Helvétique a pour principe fondamental de contribuer à la formation de la volonté populaire dans un Etat démocratiquement composé de Citoyens conscients de leurs responsabilités, nous estimons qu'il n'y a pas une autre institution qui puisse mieux qu'elle organiser la consultation populaire que nous proposons.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Comité Central de la Société Suisse des MEUX-ZOFINGIENS s'était adressé en Mars dernier à la Nouvelle Société Helvétique pour lui demander de faire l'enquête relative à l'idée de la création d'un Conseil des Suisses de l'étranger.

.../

Malheureusement, le temps et les circonstances n'ont pas permis au Secrétariat d'atteindre les 566.000 Suisses de l'étranger et la question posée dans la seule langue française, dans le seul numéro du mois de Juin de l'ECHO n'a pu atteindre en cette période de vacances qu'une infime partie des quelques 10.000 lecteurs de la Revue Mensuelle des Suisses à l'étranger.

Quelques Compatriotes ont toutefois exprimé, avec une émotion non dissimulée, l'intérêt qu'ils portent à une telle idée.

Il est certain par ailleurs que ceux de nos Compatriotes qui résident près de nos frontières ou qui ont une activité réelle dans le cadre de nos Colonies et qui par conséquent sont plus en rapport avec le Pays, auront tendance à considérer la création de l'Association et du Conseil des Suisses de l'étranger comme superflue.

Que ces Compatriotes, dont on ne saurait que louer l'esprit civique sachent que le but que nous poursuivons est de rallier le plus grand nombre possible de nos Suisses à l'étranger et surtout ceux qui par suite d'isolement, d'occupations absorbantes ou pour quelque autre raison que ce soit, n'ont que peu ou pas de rapports avec les Sociétés constituées et de leur donner l'occasion et la possibilité de manifester ou de raviver leur foi en la Patrie.

Quelle que soit l'opinion qui prévaudra en fin de compte, nous nous inclinons devant la volonté populaire en Citoyens libres et conscients de la valeur démocratique de nos Institutions.

Toutefois, avant de procéder aux consultations envisagées, il est nécessaire qu'elles soient minutieusement préparées et que les problèmes qu'elles suscitent soient étudiés en profondeur.

.../

C'est pourquoi nous vous proposons que soit immédiatement constituée une Commission d'Etude composée de personnalités représentatives de nos diverses Colonies et dont feraient partie des Représentants de nos Autorités Fédérales et Cantonales, de l'Office Central Fédéral chargé des questions relatives aux Suisses à l'étranger, de la Nouvelle Société Helvétique, de la Commission et du Secrétariat des Suisses à l'étranger, de la Fondation "pour les Suisses à l'Etranger" et de l'Union des Amis des Suisses à l'étranger.

Cette Commission d'Etude aura comme tâche d'établir avant toute chose le recensement complet et détaillé de tous nos Compatriotes à l'étranger.

Elle aura à préparer la consultation populaire destinée à connaître l'opinion dominante de nos Compatriotes sur la question de la création d'une Association et d'un Conseil des Suisses de l'Etranger.

Simultanément, elle préparera le statut et le fonctionnement de ces deux Institutions ainsi que leur coordination.

Elle devra ensuite étudier les modifications qu'il y aura lieu d'apporter à l'organisation actuelle pour que les Institutions nouvelles forment un tout homogène avec les Institutions déjà existantes.

Elle pourra enfin se pencher sur tel ou tel problème dont l'urgence exigera une étude immédiate. Nous pensons par exemple à la très importante et capitale question de la loi sur l'Assurance-Invalidité que nos Autorités sont en train de préparer.

.../

Nous vous suggérons que le Congrès désigne sur le champ une Commission d'Etude qui se réunira immédiatement pour pouvoir faire connaître, si possible avant la fin des débats, son opinion sur cette question particulière.

Il est en effet urgent et indispensable, avant que la loi ne prenne définitivement corps, que nos Compatriotes à l'étranger soient consultés sur cette question, afin que ceux qui ont la responsabilité d'élaborer notre Législation sociale puissent tenir compte de l'opinion de ceux qui représentent une des parties vitales de l'Ame Helvétique.

Annexes : Extraits de quelques réponses reçues.

de M. L. BIELMAN, 3 Bld Ste - Anne à LISIEUX -12/6/57

"Après la lecture du "Mémorandum de la Société
"des Vieux-Zofingiens de Paris", inutile de vous dire que
"j'applaudis bien fort à cette idée.

.....
"Pour en revenir au plébiscite que vous sollicitez,
"je vous renouvelle mon idée sur la nécessité que soit créé
"au moins un organisme mandaté par les Suisses habitant
"l'étranger, pour discuter d'égal à égal avec les autorités
"compétentes de leur Pays, des problèmes les concernant
"tant pour le présent que pour l'avenir.

"Il ne suffit pas d'entendre proclamer, chaque
"année, au cours d'un congrès par les plus hautes autorités
"du Pays, que les colonies suisses de l'étranger forment
"une 2ème Suisse; que ces expatriés volontaires sont
"autant d'heureux ambassadeurs; que ces autorités sont
"angoissées même de voir s'amenuiser ces collectivités
"nationales extérieures; il faut donner aux membres de
"ces colonies l'impression réelle qu'ils ont conservé des
"attaches avec la Mère Patrie et que leur voix ont quelques
"possibilités d'être entendues.

"Il est nécessaire de vivre au milieu de ces
"compatriotes, partis de Suisse pour des raisons diverses,
"ou étant nés sur sol étranger, pour connaître leur mérite
"de rester de la nationalité de leurs pères; sollicitations de
"toutes sortes, mariages, situations refusées ou inacces-
"sibles, crève-coeur divers, fortunes perdues.

"Cela ne vaudrait-il pas le droit collectif de discuter
"avec ceux qui sont l'émanation supérieure de la question
"générale du Pays, des questions les regardant en propre,
"à la place de ne leur laisser que de timides vœux à émettre."

.../

de M. H. MEYER - 71, Bld Malesherbes, PARIS - 22/6/57

.....

"Il faut donc que les Suisses de l'étranger puissent aussi faire entendre leur voix et l'idée d'un Conseil des Colonies Suisses de l'étranger me paraît une heureuse solution. Ce Conseil, qui serait représentatif des Suisses à l'étranger, aurait une voix consultative auprès de nos autorités législatives et les vœux et résolutions qu'il serait appelé à émettre auraient certainement beaucoup plus de poids que ceux qui résultent des congrès annuels des Suisses de l'Etranger.

"Ce Conseil aurait aussi l'avantage de pouvoir être saisi assez tôt de tous les problèmes ayant une incidence sur les Suisses de l'étranger et pourrait alors exprimer son opinion en temps voulu pour qu'il puisse en être tenu compte.

.....

"Ce Conseil aurait aussi l'avantage, qui n'est pas un des moindres, de créer un lien plus effectif entre les Suisses de l'étranger et la Mère-Patrie, qui renforcerait beaucoup de compatriotes dans leur désir de rester Suisses, alors que des sollicitations de tous ordres peuvent conduire un certain nombre d'entre-eux à adopter une nationalité étrangère, ce qui provoque naturellement un relâchement des liens avec le pays d'origine.

"La création d'un Conseil des colonies Suisses de l'étranger me paraît donc une nécessité pour pouvoir faire comprendre nos problèmes aux autorités et resserrer les liens d'union avec le pays, je souscris entièrement à l'idée émise par les Vieux-Zofingiens de Paris et j'espère qu'elle éveillera un profond écho parmi nos compatriotes."

.../

de M. Pierre MONOD - MERMOD - Virgen del Carmelo 22
à BARCELONE - 25/6/57 -

"La création d'un Conseil des Suisses à l'étranger
"peut paraître, à première vue, relever du domaine de la
"pure fantaisie et pourtant elle mérite un examen approfondi.

"Il ne fait aucun doute que de nombreux Suisses à
"l'étranger perdent peu à peu le contact avec le Pays. Les
"difficultés auxquelles ils ont à faire face pour se créer
"une situation, les rapports d'ordre purement adminis-
"tratif qu'ils entretiennent avec un consulat proche ou
"lointain, l'assimilation plus ou moins nécessaire aux
"mœurs de leur lieu de travail, font que nos concitoyens
"perdent la notion de la patrie, ne conservant de suisse
"que leur passeport et ce pour autant que celui-ci soit
"dans leur intérêt.

"Dans cette image un peu crue, j'omets de parler des
"Suisses employés dans les maisons suisses, dont l'avenir
"est assuré tant dans leur lieu de travail qu'en Suisse, par
"conséquent dont les problèmes sont très différents de
"ceux du Suisse qui lutte seul avec ses propres forces dans
"un pays étranger.

.....
"Assurément, le Suisse qui quitte le pays, le fait
"de son propre gré et à ses risques et périls; on ne peut donc
"pas faire grief aux Suisses de Suisse de s'en souvenir. Notre
"belle devise "Un pour tous, Tous pour un" n'est-elle
"valable que pour les Suisses de Suisse. Et cette "5ème Suisse"
"dont on fait volontiers état avec un brin d'orgueil, vit-elle
"de belles paroles seulement? N'a-t-elle pas ses problèmes
"au même titre que les cantons? ses enfants ne sont-ils pas
"citoyens Suisses au même titre que ceux qui habitent la
"Suisse? N'ont-ils que le droit de se taire? Très certaine-
"ment s'il existait un Conseil des Suisses à l'étranger, un
"équilibre serait rétabli, un contact serait repris, une
"flamme serait rallumée dans bien des coeurs et les Suisses
"de l'étranger se sentiraient redevenir des Suisses de Suisse..."

.../

de M. E. HUTTINGER - 130 Av. Mozart PARIS - 13/7/57

.....
"Un vieil adage dit que les absents ont toujours
"tort. Hélas, nous nous en apercevons une fois de plus !

"Et pourtant ces Suisses de l'étranger ne portent
"ils pas le lustre de leur pays sous d'autres cieux ?
"N'aident-ils pas eu commerce, à l'exportation de la
"Suisse ?

"Pourquoi cette discrimination entre les enfants
"d'une même patrie ? Ce n'est sûrement pas une ques-
"tion financière, puisque la presse suisse ne cesse de
"répéter que la situation de l'A.V.S. est pléthorique
"au point de fausser le marché des fonds pupillaires.

.....
"Rétablissez aussi bien vite la justice, et nous
"bénévirons ceux qui ont réparé une erreur qui semble
"incompatible dans un des premiers pays où le bon
"plaisir du prince a depuis si longtemps été remplacé
"par une démocratie saine et éclairée, démocratie
"qui a trouvé une nouvelle expression dans la consul-
"tation que vous organisez auprès des Suisses de l'
"étranger, et je tiens à vous dire que l'existence de
"ce Conseil des Suisses de l'étranger aurait certai-
"nement évité des situations comme celle décrite
"plus haut .. et il y en a d'autres encore.

"Il s'avère donc que la création d'un tel Conseil
"est non seulement indispensable, mais urgent. Je
"souhaite que le prochain Congrès de Brunnen puisse
"prendre une décision utile dans ce sens."

.../

de M. G. DUBOIS - Asnières (Seine) - 2/8/57

.....
"J'ai lu les différentes propositions faites tendant à
"donner ou rendre aux Suisses à l'étranger le goût, le désir,
"la possibilité, le droit et surtout le devoir de participer à la
"vie politique et économique de la patrie quittée.

"Je réponds "OUI" d'emblée à la question posée.

.....
"Restent ceux qui m'apparaissent les plus vulnérables.
"Leurs soucis, leurs obligations, les lois différentes auxquelles
"ils sont soumis, les milieux professionnels dans lesquels ils se
"meuvent, leur laissent beaucoup moins de temps pour s'incorporer
"à la vie de la colonie suisse du pays d'adoption. En ce qui
"concerne la première génération, c'est à l'âge où ils luttent
"pour leur établissement qu'ils eussent dû rester en contact
"avec leurs compatriotes car plus tard, c'est difficile de
"renouer. D'autres habitudes, d'autres amitiés sont nées
"qui suffisent au peu de temps disponible pour les loisirs. Les
"liens avec la Patrie se détendent et seules les obligations
"légales ramènent quelquefois ces tièdes compatriotes à leur
"consultat.

Si l'on examine le cas de la 2^e génération, c'est encore
"plus marqué. Le risque de coupure est beaucoup plus grand.

.....
"Le fait de devoir user d'un bulletin de vote devrait
"conserver au Suisse à l'étranger, dès son arrivée, la notion
"du devoir politique, l'intérêt aux affaires de son Pays.

"Le Conseil dont la création est envisagée ne serait à
"mon avis pas inutile aux Autorités Suisses, qui comme votre
"article le soulignait, seraient renseignées sur les vœux et les
"désirs des citoyens expatriés. Leurs opinions sur une foule de
"questions pourraient être utilisables, car ces déracinés répartis
"sur toute la surface du globe, se rendent compte, et il faut bien
"le dire, que l'on ne fait pas que mauvais hors de notre petit Pays.

"Tout cela est vu sous un angle un peu personnel et je
"m'en excuse, mais je sentais tout cela depuis très longtemps.
"Vous m'avez permis de l'exprimer et je vous en remercie."